

un droit d'accise sur ces deux objets. On pourrait assurément laisser une certaine marge pour des circonstances d'urgence comme celles-là.

Mon très honorable ami me permet-il une autre question? Peut-il donner au comité une idée du revenu que nous sacrifions par suite de la restauration de ces exemptions, quant à la taxe sur les ventes?

Le très hon. M. BENNETT: Je me suis engagé hier soir à étudier cette question ce matin. A la grosse, et parlant d'une manière générale, on peut estimer que chaque un p. 100 de la taxe sur les ventes a produit approximativement 20 millions de dollars. L'an dernier le total a été de \$20,783,944.15; mais l'année n'a pas été bonne. L'année précédente, alors que le taux était de 2 p. 100, le fisc a récolté \$44,858,751.22; et l'année d'avant une taxe de 3 p. 100 a rapporté \$63,646,671.22. Mais dans l'année précédente, quand la taxe était de 4 p. 100, chaque 1 p. 100 de la taxe n'a rapporté qu'environ 18 millions de dollars. Cette année-là fut très mauvaise: la perception totale se chiffra à \$72,100,244.12. Dans les années qui l'ont précédée chaque 1 p. 100 de la taxe avait rapporté un peu moins de 20 millions. Les fonctionnaires du département ne peuvent établir exactement quelle somme représenteront les changements apportés à la liste des exemptions, mais ce sera une jolie somme qui atteindra certainement plusieurs millions de dollars. On me dit qu'il est impossible de calculer le chiffre exact. Nous avons préparé le budget en supposant que chaque 1 p. 100 de la taxe de vente rapporterait de 18 à 20 millions de dollars. Avant la troisième lecture de ce bill, je donnerai au comité un état du montant perçu pour le mois de juin. Je n'aurai pas les chiffres révisés, mais demain j'aurai les chiffres du mois de juin, et j'en ferai part au comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le maintien de ces exemptions satisfera tout le monde, je crois. On les a faites d'abord parce qu'il s'agissait surtout de denrées absolument nécessaires à la vie, et d'articles concernant les industries fondamentales où l'on fabrique les machines et instruments utilisés dans la production de ces denrées.

Il n'y a pas de doute que mon très honorable ami ne trouve le moyen de s'assurer une partie des revenus qu'il a ainsi perdus, et à ce sujet je lui ferai une suggestion, afin de lui permettre de l'étudier avant que nous abordions certaines des autres résolutions. Je lui conseillerais de rétablir l'ancienne taxe progressive sur les revenus dépassant \$24,000. S'il fait cela, je suis certain que le public lui sera aussi reconnaissant de cette mesure qu'il l'a été du maintien des exemptions à la taxe de vente.

Le très hon. M. BENNETT: Je traiterai cette question lorsque nous l'aborderons. C'est en 1923-1924 que la taxe de vente a donné les plus fortes recettes, soit \$100,990,076.80.

L'hon. M. EULER: Le ministre a-t-il calculé, ou sait-il approximativement combien de revenu additionnel lui rapportera le rétablissement de la taxe du timbre fiscal sur chèques de moins de dix dollars?

Le très hon. M. BENNETT: Les fonctionnaires du département prétendent qu'il est assez difficile de faire une estimation exacte. Dans certains cas, on a enlevé la taxe par décret du conseil. Les fonctionnaires du département me disent qu'il est assez difficile de donner une réponse précise à ce sujet. Lorsque cette taxe aura été en vigueur pendant un mois, ils pourront donner des renseignements plus précis. Il se peut que la chose ne soit pas possible avant la prorogation du Parlement, car cette taxe n'est en vigueur que depuis le 1er juillet. Je regrette de ne pouvoir donner une réponse plus nette.

L'hon. M. EULER: J'ai toujours été opposé à cette taxe. Ce n'est qu'une taxe vexatoire. J'ai toujours favorisé l'enlèvement de la taxe sur les chèques, et je regrette qu'on l'ait maintenue. J'admets qu'il faut se procurer des revenus, cependant je regrette que le ministre ait jugé à propos de rétablir cette taxe, et l'ait même rendue pire qu'elle était autrefois. Cette résolution me répugne autant que toute autre partie du budget. Non seulement les hommes d'affaires verraient sa disparition d'un bon œil mais aussi ceux qui émettent des chèques pour un petit montant et trouvent que cette taxe est onéreuse. C'est certainement une mesure vexatoire, et je préférerais de beaucoup que l'on fit disparaître cette taxe et que l'on trouve ce revenu ailleurs.

L'imposition d'une taxe sur les chèques ne se justifie par aucune bonne raison. En imposant des taxes, on doit se baser sur deux principes: en premier lieu on impose une taxe pour les services reçus, et en second lieu parce que les contribuables sont capables de payer. Je ne crois pas que cette taxe soit conforme à l'un ou l'autre de ces principes. Le contribuable qui paie une taxe sur un chèque n'a certainement pas reçu de service de ce fait, et parce qu'il émet un chèque cela ne veut pas nécessairement dire qu'il est très capable de payer cette taxe. Beaucoup de gens se servent de chèques à cause de la nature de leur commerce, et ne sont pas pour cela très riches ou capables de payer la taxe. A mon avis, elle est aussi mauvaise que l'ancienne taxe sur le verre à fenêtre, sur les carreaux de verre qu'un homme avait dans sa maison.